

La Désirade, le 02 Février 2018

# COMMUNIQUE DE LA COMMUNE DE LA DESIRADE

## Communiqué N°1

Le Maire invite toute la population à venir assister et participer à la grande parade du Carnaval à Kannik le samedi 03 Février 2018 sur le territoire de la Désirade. De nombreux groupes de carnaval feront le déplacement à cet effet pour rehausser en couleur notre belle manifestation. Dès le matin à 9h 30, nous aurons la parade des enfants avec l'OMCS, suivi de nombreuses animations (artistes invités, cours de zumba, prestation de danse indiennes, prestation des majorettes du groupe Arc en ciel) à partir de 11h et durant toute la journée sur la plage à Fifi. La Grande parade avec Kannik, et les différents groupes invités débiteront à 15h pour 17h.

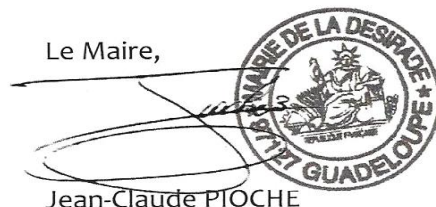
## Communiqué N°2

Le Maire informe la population qu'un arrêté municipal encadrant la circulation et le stationnement des véhicules a été pris pour assurer la sécurité des biens et des personnes durant le déroulement de la manifestation carnavalesque sur le territoire. La circulation des véhicules sera strictement interdite le samedi 3 février 2018 de 15H00 à 17H00 en raison du défilé carnavalesque, sur le circuit suivant : Du stade municipal de la commune, en empruntant la Route de La Saline, puis sur la Départementale 207 depuis l'intersection avec la route de la Grande Ravine jusqu'au lieu-dit Pont à Caillou, les rues Philippe PAIN, Anatole EULALIE, la place du Maire Mendiant, la rue Auguste LOCQUET, la rue SCHOELCHER et la rue Mathias MATHURIN.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter toutes ces interdictions afin que nous puissions avoir une manifestation qui se déroule dans les meilleures conditions

FAIT A LA DESIRADE  
LE 2 FEVRIER 2018

Le Maire,



Jean-Claude PIOCHE